



Institut	Thématique	Site web et coordonnées
Commune de Moorea-Maïao	Environnement	onyx.lebihan@commune-moorea.pf (689) 55 04 55
Ministère en charge de l'environnement	Environnement	www.environnement.gov.pf andre.tahimanarii@environnement.min.gov (689) 50 88 60
Direction de l'environnement	Environnement	www.environnement.pf direction@environnement.gov.pf (689) 47 66 66
Ministère en charge du tourisme	Tourisme	www.tourisme.gov.pf raihei.hunter@tourisme.min.gov.pf (689) 80 30 00
Service du tourisme	Tourisme	www.servicedutourisme.gov.pf sdt@tourisme.gov.pf (689) 47 62 00
Direction des ressources marines et des mines	Pêche et aires marines protégées	www.peche.pf spe@peche.gov.pf (689) 50 25 50
GIE Tahiti Tourisme	Tourisme	www.tahiti-tourisme.pf info@tahiti-tourisme.pf (689) 50.57.00
GIE Plongée de Tahiti et ses îles	Plongée sous-marine	www.diving-tahiti.com gieplongee@mail.pf (689) 53 34 96
Société Environnement Polynésie	Gestion des déchets	www.sep.pf sep@mail.pf (689) 54 34 50
ADEME Polynésie	Maîtrise de l'énergie et développement durable	www.ademe.fr ademe.polynesie@mail.pf (689) 468 455
Association PGEM Moorea	Environnement	www.pgem.org asso@pgem.org (689) 56 14 19
Association Te mana o te moana	Protection du milieu marin	www.temanaotemoana.org temanaotemoana@mail.pf (689) 71 53 44
Association 2D Attitude	Développement durable	www.2dattitude.org contact@2dattitude.org (689) 76 78 78
Association Ecogestes	Développement durable en mer	www.ecogestes.com
Association Longitude 181 Nature	Plongée sous-marine responsable	www.longitude181.fr contact@longitude181.com (33) 04 75 55 43 77
Association Echo-mer	Développement durable en mer	www.echo-mer.com (33) 05 46 41 04 81
Association Te ora naho FAPE (Fédération des Associations de Protection de l'Environnement)	Environnement	www.teorano.org



Guide pratique des gestes éco-responsables

Tourisme nautique et protection du milieu marin en Polynésie française



L'initiative pour la protection et la gestion des récifs coralliens dans le Pacifique (CRISP), portée par la France et préparée par l'Agence Française de Développement (AFD), a pour but de développer une vision pour l'avenir de ces milieux uniques et des peuples qui en dépendent, et de mettre en place des stratégies et des projets visant à préserver leur biodiversité et à développer dans le futur les services économiques et environnementaux qu'ils apportent tant au niveau local que global. Elle est conçue en outre comme un vecteur d'intégration entre états développés (Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, USA), Collectivités françaises de l'Outre-Mer et Petites Etats Insulaires du Pacifique (PEIP). L'initiative se déroule sous la double tutelle institutionnelle du Programme Océanien pour l'Environnement (PROE) et du secrétariat pour la Communauté du Pacifique (CPS).

Reposant sur une assiette financière de 15 millions d'euros, le CRISP développe une soixantaine de projets dans 17 pays différents du Pacifique. Ces projets concernent en particulier la gestion des espaces (notamment via les Aires Maries Protégées), la gestion et la valorisation économique des ressources récifales (poissons, crustacés et substances actives marines), le développement et le partage des savoirs (notamment via les sites internet du CRISP et de Reefbase Pacifique) ou encore la restauration récifale.

Ce guide a été réalisé dans le cadre d'une action visant à appuyer le développement de l'écotourisme dans le Pacifique. Cette action a consisté à définir un cahier des charges à destination des hôtels afin qu'ils s'inscrivent dans une démarche d'écocertification. Débutée aux Fidji en 2005, cette action s'est poursuivie à partir de 2008 en Polynésie française avec un plan d'action confié à l'association Te Mana O Te Moana, en partenariat avec le CRILOBE de Moorea et les services techniques du pays. Ce guide constitue un des volets du plan d'action qui inclut aussi le développement d'activités écotouristiques intégrées à Bora-Bora, reposant sur la création de jardins coralliens qui sontensemencés avec des postlarves de poissons de récif capturées selon des techniques écodurables, qui permettent de diminuer la pression de pêche sur les poissons adultes dans les lagons.

Contact: Cellule de coordination du CRISP / CPS – BP D5 / 98848 Nouméa cedex /Nouvelle-Calédonie / Tél: +687 265471 / Email: crisp@spc.int / www.crisponline.net

En 2008, ce guide a été réalisé grâce à :



Cette nouvelle édition de 2014 est financée par



SOMMAIRE

★ Edito.....	03
★ Introduction.....	04
★ Gestion des déchets.....	05
★ Mouillage et navigation.....	06
★ Entretien du bateau.....	08
★ Sur la plage.....	09
★ Plongée sous-marine et randonnée aquatique.....	10
★ Le feeding en question.....	12
★ L'observation des mammifères marins.....	14
★ La pêche de loisir.....	16
★ Les aires marines protégées.....	17
★ Un peu de sensibilisation.....	18

AVERTISSEMENT

Les préconisations contenues dans ce guide ne remplacent pas les réglementations applicables en Polynésie dans les différents domaines concernés (vitesse de navigation, plongée en scaphandre, snorkeling,...). Prenez connaissances des lois et réglementations relatives à la protection du milieu naturel marin et de sa biodiversité.



*Chers administrés, chers visiteurs, chers usagers du lagon,
Ia orana e maeva,*

En vous remettant ce guide, c'est avec un plaisir particulier que je viens au nom de la commune de Moorea-Maiao vous inviter à une démarche éco-citoyenne, afin de préserver notre merveilleux lagon. En effet, la commune de Moorea-Maiao œuvre tous les jours pour la préservation de son environnement, au travers la mise en place d'un plan d'action contre la lutte du réchauffement climatique, des outils de gestion pour mieux organiser son territoire et valoriser ainsi son patrimoine et ses ressources tels que le plan général d'aménagement (PGA) et le plan de gestion de l'espace maritime (PGEM). Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance de ces recommandations, de les faire connaître à votre entourage et de conserver ce guide qui vous aidera à faire les bons gestes.

Merci de votre implication

*Le Maire,
Raymond VAN BASTOLAER*

Réalisation : Matthieu Petit (association Te mana o te moana)

Infographie : Graphyx communication

Ont contribué à la réalisation de ce guide :

Sylvie Brasseur (Moorea Dolphin Center), Aude Chenêt (CRISP), Jean-François Clervoy (Agence Spatiale Européenne), Eric Clua (CRISP), Christophe Cicculo (Service de la Jeunesse et des Sports de Polynésie française) René Galzin (CRIOBE), Cécile Gaspar, Vie Jourdan (Te mana o te moana), Onyx Le Bihan (Commune de Moorea Maiao), Christian Monier (Direction des ressources marines et des mines), Yann Panheleux (Moorea Dolphin Center), Georges Remoissenet (Direction des ressources marines et des mines), Helen Sykes (Resort Support, Fidji).



Je suis parti trois fois en mission spatiale. La vue de la Terre depuis l'espace a bouleversé mon appréciation du milieu dans lequel nous vivons. Chaque fois, la planète bleue m'a profondément ému, tant par sa beauté que par sa puissance. Ses couleurs, ses reliefs, ses océans en arrivaient à me faire pleurer d'émerveillement. J'ai pris conscience de la fragilité de la vie à la surface du globe et qu'il faut tout faire pour la protéger.

Au final, cette expérience spatiale m'a sensibilisé à cette question qui est aujourd'hui au cœur de tous les débats, à savoir le développement durable. Je ne pense pas que la Terre, en tant qu'être géologique, soit fragile ; ce qui est fragile, c'est la vie à sa surface. C'est pourquoi chacun doit comprendre que nous habitons sur un vaisseau dont les ressources sont limitées et périssables. Il nous appartient donc d'agir pour entretenir notre vaisseau et pour vivre selon des modes qui soient en phase avec les ressources.

Mon séjour en Polynésie française dépasse de beaucoup les idées que je me faisais avant de venir visiter ce coin du monde dont on parle souvent mais que peu de gens connaissent en personne. Je ne peux pas me détacher des images, des sons, des odeurs, des émotions, des sentiments ressentis pendant une période pourtant courte dans ces paysages de rêve. Je pouvais attester que la Terre était très belle vue de l'espace mais je peux dire maintenant que, sur place, il y a des gens au cœur aussi grand et généreux que leur environnement naturel est beau.

Ensemble, par respect pour le vivant, dévouons nous à la cause la plus noble de notre existence: la défense du milieu naturel et la sensibilisation des humains à cette cause. Prestataires du tourisme marin, ce guide vous permettra d'appréhender votre rôle primordial vis à vis des écosystèmes polynésiens et je l'espère, de contribuer à protéger notre océan, véritable sanctuaire pour la biodiversité dans cette région du globe.

Jean-François Clervoy

Astronaute de l'Agence Spatiale Européenne - Parrain de l'association Te mana o te moana



POURQUOI CE GUIDE ?

L'économie de la Polynésie française repose en grande partie sur le tourisme. L'activité touristique exerce des pressions importantes sur le milieu dans lequel elle évolue, principalement le milieu marin et en particulier sur les écosystèmes récifaux. Les pressions anthropiques n'ont cessé d'augmenter depuis une trentaine d'années, et parmi elles, les activités de loisir, essentiellement tournées vers le lagon, qui peuvent engendrer des conséquences négatives sur l'état et la biodiversité des récifs.

Les compagnies sollicitant le plus les activités touristiques (tours opérateurs, hôtels, compagnies de croisière) montrent une préférence croissante pour les prestataires ayant adopté de bonnes pratiques environnementales. La mise en place d'une démarche éco-citoyenne au sein de ces structures peut donc se traduire, non seulement par une protection du milieu naturel plus efficace, mais également par le développement économique des entreprises concernées. Ce guide synthétise les recommandations et initiatives appliquées au niveau local et international dans l'optique d'un tourisme marin durable et responsable. Il se veut un outil pratique à l'intention d'une part, des prestataires touristiques pour leur proposer une ligne de conduite environnementale, et d'autre part, aux compagnies qui les sollicitent pour leur fournir les critères de qualité environnementale qu'ils recherchent dans ces activités.

Pour les activités principales liées à la récréation marine, sont détaillés des exemples d'éco-gestes à appliquer, des questionnements sur certaines pratiques, des rappels de la réglementation locale ou encore des contacts utiles pour la recherche d'informations complémentaires sur les sujets abordés.



Qu'est-ce que le tourisme durable ?

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, le « développement touristique durable satisfait les besoins actuels des touristes et des régions d'accueil tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir. Il est vu comme menant à la gestion de toutes les ressources de telle sorte que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique, et les systèmes vivants. »



GESTION DES DECHETS EN MER

Tous les équipages et passagers des bateaux de plaisance et de tourisme produisent des détritres et des huiles usagées. Mais saviez-vous qu'un litre d'huile peut couvrir une surface d'1 km² d'eau et empêcher l'oxygénation de la faune et de la flore? Une simple pile, jetée à la mer, peut tuer 1m³ de corail ! Voici quelques astuces pour limiter la pollution en mer.

Les bons gestes en mer

- ★ **Préférez des sacs lourds ou des paniers** pour transporter des affaires car un sac trop léger risquerait de s'envoler.
- ★ **Installez de petites poubelles** sur le pont du bateau: cigarettes, plastiques, emballages aluminium...
- ★ **Évitez au maximum les emballages** et les portions individuelles. Plus de 50% des déchets sont des emballages.
- ★ **Bannissez le jetable**, passez au réutilisable et faites des économies (vaisselles, piles...).
- ★ **Ramassez les déchets plastiques** qui flottent dans l'eau, ils constituent un risque pour la vie marine et pour les moteurs des bateaux.
- ★ **Ramenez tous les déchets à terre** pour les jeter dans une poubelle.
- ★ **Récupérez et rapatriez les piles usagées.**



Depuis 2003, plus de 500 points d'apport volontaire (PAV) des déchets ont été mis en place dans toute la Polynésie. Ces bacs de collecte pour les huiles usées, le verre, les piles et batteries usagées ont été installés dans certains garages, stations services, magasins ou dans les mairies.

N'hésitez pas à les utiliser !



Les écoles de voiles produisent des déchets à caractère toxique (solvant, résine, pile). Ces déchets doivent intégrer des filières de traitement spécifique.



Type de déchet	Temps de dégradation en mer
Papier - carton	15 jours- 3 semaines
Fer	Jusqu'à 100 ans
Aluminium (boîtes de conserve)	Jusqu'à 500 ans
Verre	Plus de 1000 ans
Déchets plastiques (sacs, filtres de cigarette)	Plus de 1000 ans à indéterminé

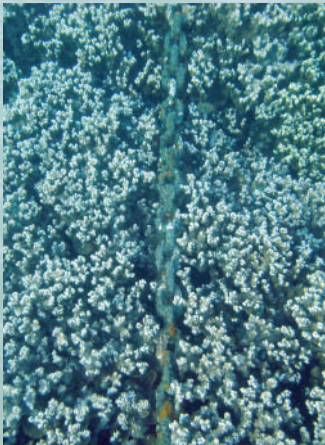


MOUILLAGE ET NAVIGATION

Le mouillage et la navigation, très familiers chez les prestataires touristiques marins de Polynésie française, sont cependant potentiellement responsables de nombreuses dégradations, en particulier sur les récifs coralliens, lorsque certaines précautions ne sont pas prises.

Le mouillage

- ★ **L'utilisation des corps-morts et mouillages** installés par les autorités locales doit être préférée aux ancrages, toujours préjudiciables aux récifs coralliens et à la faune. Si vous n'avez pas le choix, ancrez de préférence sur les fonds sableux.
- ★ L'installation de dispositif d'ancrage nécessite une autorisation d'occupation du DPM (dite concession maritime) accordée par le Pays.
- ★ La **vigilance** est de prime **lors du mouillage** de l'ancre : ne pas la traîner sur le fond est un acte essentiel qui évitera l'arrachage de la faune fixée.
- ★ La propagation des espèces invasives peut être empêchée par le **nettoyage de votre bateau** avant de quitter la zone de navigation.



La navigation

- ★ Il existe une **limitation de vitesse** à proximité des îlots et dans les chenaux d'accès (moins de **5 nœuds**) pour ne pas déranger les animaux par le bruit ni détruire les berges par l'onde des vagues.
- ★ Un **pilotage en douceur** permettra de réduire le sillage qui dégrade la flore et dérange la faune.
- ★ Toute embarcation se doit, pour sa propre sécurité et pour le respect de l'environnement marin, de rester à distance des récifs et colonies coralliennes affleurant ou de faible profondeur. Pour cela, utilisez au maximum les **chenaux de navigation** existants.



La location de bateaux

Peu de personnes louant des bateaux, jet-ski, canoës ou pirogues sont conscientes du pouvoir destructeur d'un mauvais ancrage ou d'une navigation irresponsable. Quelques explications simples pourront les aider à mieux appréhender l'importance et la fragilité du milieu marin qui les entoure : bonne instruction des principes de navigation, des dangers du milieu naturel en Polynésie, de la vulnérabilité du récif corallien et de la réglementation locale.

Les nuisances sonores : comment y remédier ?

Dans l'idéal et comme à terre, aucun engin de loisir ne devrait produire plus de 80 décibels. La pollution sonore constitue en effet une perturbation importante au paisible cours de la vie dans le lagon. Que faut-il faire ?

- ★ **Encourager la plaisance alternative** au tout-moteur : pirogues traditionnelles, bateaux à voile...
- ★ Réguler la vitesse et la pollution des scooters marins : les soumettre à des **contrôles techniques** réguliers.
- ★ Ne pas autoriser les concentrations de plus de **cinq scooters marins**.



ENTRETIEN DU BATEAU

Les bateaux nécessitent un entretien régulier, que ce soit au niveau du moteur pour éviter une consommation excessive de carburant ou des fuites d'huile, ou au niveau de la coque pour lui éviter de se couvrir d'un film d'algues et de coquillages. Cependant, de nombreux gestes et produits sont à proscrire pour éviter une dégradation importante du milieu.

- ★ **Remplissez prudemment le réservoir** de carburant de votre embarcation, de préférence à quai et en utilisant un entonnoir suffisamment grand pour ne pas répandre de carburant dans l'eau. Si vous renversez du carburant sur le pont, n'utilisez jamais de détergent pour nettoyer car cela peut être encore plus dramatique pour la vie aquatique.
- ★ **Choisissez des produits d'entretien bio-dégradables** (reconnaissables au logo européen ci-contre) et bannissez ceux qui contiennent des produits chlorés. Privilégiez le lavage à l'eau claire et au savon de Marseille pour nettoyer vos embarcations.
- ★ Préférez le **nettoyage mécanique des coques**, lorsque la taille de l'embarcation le permet. Un nettoyage à la brosse en plongée, tous les mois, permet de ne pas avoir recours à des peintures anti-salissures (« antifouling ») néfastes pour le milieu. Ces peintures contiennent des substances toxiques appelées biocides.
- ★ Lors des carénages, **récupérez tous les résidus du nettoyage** car de nombreuses peintures anti-salissures contiennent des pesticides ou autres toxines.
- ★ **Utilisez de préférence un moteur GPL, électrique ou quatre-temps** plutôt qu'un moteur deux-temps. Vous limiterez votre consommation de carburant et réduirez les émissions gazeuses et sonores. Vérifiez ou faites vérifier annuellement son bon fonctionnement. Cependant, les prochaines années vont voir le retour des moteurs deux temps nouvelle génération et encore moins polluants.
- ★ La vidange des bacs de rétention des produits de toilette à bord des bateaux doit se faire au large et jamais dans le lagon.



SUR LA PLAGE



Un grand nombre d'activités touristiques incluent un repas ou un passage à terre, sur l'un des nombreux motu qui font la réputation des lagons polynésiens. Le littoral est un lieu sensible, vulnérable aux pressions humaines exercées quotidiennement. Quelques gestes appliqués à chaque passage permettront aux plages de sable blanc de conserver leur attrait.

- ★ En tout temps, **évit**ez d'allumer des feux libres. Pour cuisiner, suivant les risques potentiels, utilisez des réchauds sous surveillance.
- ★ **Ne lavez rien directement dans le lagon**. Le lavage se fait toujours à terre avec un produit biodégradable, afin que le sol puisse jouer normalement son rôle de filtre.
- ★ **Gérez vos conditionnements** pour limiter vos déchets et emportez les.
- ★ Ne laissez jamais rien **sur les îles**, sauf si elles sont habitées et équipées de poubelles.
- ★ **Contribuez à la propreté des lieux** en ramassant les déchets trouvés sur place et en les emmenant.
- ★ Assurez-vous que les touristes ne dérangent pas les **colonies d'oiseaux** qui nidifient sur place.
- ★ Assurez-vous, en quittant le site de votre halte, de ne laisser **aucune trace de votre passage** sur un espace fragile et sensible, particulièrement sur la végétation.

Un mot sur le Domaine Public Maritime

Le domaine public maritime comprend les rivages de la mer, le sol et le sous-sol des eaux intérieures, dont les rades et les lagons, ainsi que le sol et le sous-sol des eaux territoriales.

La délimitation du domaine public maritime des rivages de la mer est déterminée par la ligne de marée haute qui constitue la limite entre le domaine public et les propriétés privées. Aux Marquises, une extension du domaine public maritime sur les rivages est constituée par la zone dite des cinquante pas géométriques (largeur de 81,20 mètres après la ligne haute des marées).

Nul ne peut sans autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente, effectuer un remblai, travail, extraction, installation et aménagement quelconque sur le domaine public, occuper une dépendance du dit domaine ou l'utiliser dans les limites excédant le droit d'usage qui appartient à tous.



PLONGEE SOUS-MARINE ET RANDONNEE AQUATIQUE

La présence régulière de plongeurs et autres randonneurs marins au sein des récifs coralliens et autres habitats peu profonds peut mener à terme à la dégradation d'un écosystème. Un des exemples les plus flagrants est causé par les contacts répétés des plongeurs sur les coraux : le mucus protecteur disparaît et rend les coraux plus vulnérables aux organismes pathogènes, aux maladies et à la compétition avec les autres espèces.

La plongée sous-marine, particulièrement développée en Polynésie française, avec environ 110 000 plongées de loisir recensées en 2008 et une trentaine de clubs, fait déjà l'objet d'un certain nombre d'initiatives visant à concilier activité touristique et respect de l'environnement. Ainsi, quelques centres polynésiens ont déjà adhéré à la Charte internationale du plongeur responsable, mise en place par l'association Longitude 181 Nature. Les grands axes de la plongée éco-citoyenne sont repris ci-dessous.

Quelques éco-gestes pour le centre de plongée

- ★ **L'organisation de la plongée en fonction du site, du niveau et des objectifs des plongeurs** : les plongées techniques se font sur une zone sableuse, les plongeurs débutants peuvent commencer leurs plongées sur une zone de sable où ils prennent le temps de bien s'équilibrer.
- ★ Le nombre de plongeurs par site peut être limité pour **éviter la sur-fréquentation**, nuisible à la vie marine.
- ★ La **mise en jachère** permet de préserver les sites sur-fréquentés et les sites abritant des espèces fragiles (roses de corail, gorgones...).
- ★ La mise en place d'**installations qui évitent le gaspillage d'eau douce** est préconisée : bac de rinçage pour les équipements, douches à débit contrôlé.



Quelques conseils à donner aux plongeurs

Les plongeurs les moins expérimentés sont souvent ceux qui ont l'impact le plus important sur les fonds marins. Coups de palmes, piétinement du corail, autant de gestes qui peuvent être évités grâce à un briefing donné par les moniteurs sur le matériel et la conduite à tenir dans l'eau.

Le matériel :

- ★ L'utilisation de **crèmes solaires, monoi ou autres produits** peut avoir des conséquences sur l'écosystème ou sur la santé des animaux présents.
- ★ **Détendeurs de secours, consoles et manomètres** doivent être correctement fixés afin de ne pas pendre et s'accrocher à la flore et la faune fixée.
- ★ Les **palmes** courtes, peu agressives et plus faciles à utiliser pour les non-initiés, permettent de limiter les dégâts causés aux fonds marins.
- ★ Dès la mise à l'eau, une vérification et un ajustement du lestage aideront chaque plongeur à se stabiliser au dessus du substrat sans le toucher.

La conduite dans l'eau :

- ★ Le **palmage** doit être lent pour éviter fatigue et dégâts sur les coraux.
- ★ Sous l'eau ou en surface, une **position horizontale** permettra de ne pas abîmer les fonds marins. Si un appui sur le fond est nécessaire, il doit s'effectuer de préférence sur un fond de sable ou de coraux morts.
- ★ Tout **contact** avec plantes et animaux fixés doit être prohibé.
- ★ Le **prélèvement d'espèces** animales ou végétales fixes ou mobiles ainsi que la chasse sous-marine sont interdits en plongée bouteille.
- ★ Un **comportement** respectueux des animaux doit être encouragé. S'ils se cachent, patientez sans bouger jusqu'à ce qu'ils retrouvent leur calme, et sortent à nouveau.
- ★ L'**exploration de cavités** ou de surplombs ne doit pas être trop longue : les bulles coincées dans le plafond des grottes « asphyxient » les organismes qui y vivent.
- ★ L'**utilisation de phares** ou de lampes torches ne doit pas éclairer directement les yeux des poissons.



LE « FEEDING » EN QUESTION

Le nourrissage de la faune marine, activité à enjeux touristiques et commerciaux importants dans notre région, est depuis de nombreuses années l'objet de débats passionnés. En Polynésie française, les activités aquatiques les plus demandées comptent parmi elles le « ray-feeding », le « shark-feeding », le « fish-feeding ».

Impacts sur le milieu marin

A l'échelle mondiale, encore peu de véritables conclusions ont été tirées des études menées sur le sujet. Cependant, certaines tendances peuvent être évoquées :

- ★ L'apport artificiel de matière organique, et plus particulièrement d'éléments nutritifs, pourrait avoir un impact négatif sur l'environnement : une croissance excessive d'algues pourrait en résulter et nuire aux coraux.
- ★ Le comportement des poissons serait modifié par le développement d'une dépendance à une source de nourriture.
- ★ Un nourrissage régulier induirait l'augmentation de certaines espèces prédatrices sur les zones concernées. Des effets négatifs sur les populations d'invertébrés et de poissons, dont ces prédateurs se nourrissent, pourraient s'en suivre.
- ★ La vulnérabilité des poissons à la pêche, dans les zones non protégées, pourrait être accrue.



Des recommandations à but préventif sont donc données ici afin que ces activités s'intègrent plus aisément dans une gestion responsable de l'environnement marin.

Quelques recommandations

- ★ **Seuls les guides nourrissent.** Un seul guide (et donc un seul groupe) nourrit à la fois.
- ★ La nourriture donnée est de la **nourriture de qualité et adaptée** à l'espèce ciblée (pas de carcasses ou de déchets organiques par exemple).
- ★ **Les contacts avec l'animal doivent être limités** au maximum et ne pas porter atteinte aux parties les plus sensibles (yeux, fentes branchiales...).
- ★ Le guide ne doit pas aller à la rencontre de l'animal mais le laisser venir à lui. Un **comportement calme** de la part du plongeur limitera le stress des animaux.
- ★ Les comportements de **frénésie alimentaire doivent être évités**, les risques de morsure entre animaux pouvant être importants.
- ★ **Aucun reste alimentaire** ne doit être présent sur la zone au départ des groupes. Pour cela, limitez la quantité de nourriture donnée ou attirez les animaux exclusivement avec l'odeur de la nourriture.



©Bathys Moorea Diving

Rappel de la réglementation

L'arrêté du 28 avril 2006, portant inscription des requins sur la liste des espèces protégées en Polynésie française, est également à l'origine de l'interdiction du «shark-feeding» suivant les modalités énoncées ci-dessous :

Dans les lagons, les passes et dans un rayon de 1 kilomètre centré sur l'axe de la passe, toute activité, à titre gratuit ou onéreux, basée sur l'observation des requins préalablement attirés par l'homme, par le biais notamment de nourriture communément appelé «shark feeding», est interdite.



L'OBSERVATION DES MAMMIFERES MARINS

Depuis le 13 mai 2002, les eaux territoriales polynésiennes sont classées comme sanctuaire international des mammifères marins. Cette mesure vise notamment à maintenir la tranquillité des baleines à bosse, particulièrement vulnérables, puisque présentes en Polynésie seulement durant la période de juin à novembre.

Des normes d'approche simples ont été définies (dans le Code de l'Environnement - Articles A 121-3 à 121-36) pour que les activités touristiques d'observation en mer se fassent dans le respect des animaux. De ce fait, les distances limites, les vitesses d'approche ainsi que l'utilisation des sonars sont désormais réglementées et contrôlées.

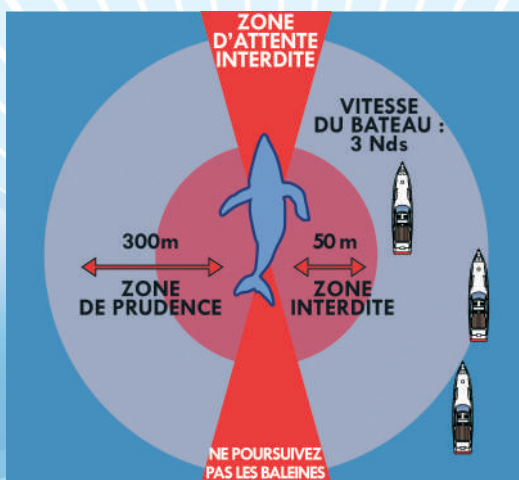
Rappel de la réglementation

Les professionnels de l'observation des cétacés sont tenus d'avoir une autorisation de la Direction de l'Environnement (Articles A 121-25 à 121-36) pour pratiquer leur activité.

Sont interdits :

- ★ La poursuite des baleines.
- ★ Le stationnement des embarcations dans le couloir de déplacement des animaux.
- ★ Tout changement brusque de direction ou de régime moteur.
- ★ L'utilisation de sonars et fréquences autres que celles utilisées pour la navigation.

Dans un rayon de 300 m autour des animaux, la vitesse d'approche est limitée à 3 nœuds. Tous les bateaux doivent évoluer du même côté des animaux et suivant une route parallèle à leur direction de déplacement.





Recommandations

- ★ Approchez par l'arrière en visant un point à côté du groupe plutôt qu'en se dirigeant droit dessus.
- ★ N'encerclez jamais les animaux, ne bloquez pas un cétacé contre le récif ou la terre, et ne séparez pas les membres d'un même groupe (surtout pas une mère et son petit).
- ★ Laissez tourner le moteur : les animaux peuvent ainsi se situer par rapport à l'embarcation.



LA PECHE DE LOISIR

La pêche de loisir, pratiquée par les touristes dans le cadre de prestations payantes, se traduit essentiellement en Polynésie française par les activités de pêche au gros, les séjours de pêche (pêche à la mouche aux Tuamotu par exemple) ou par la pratique de types de pêche plus autonomes grâce à du matériel mis à disposition par les pensions de famille. Les risques de la pêche récréative sont la surpêche de certaines espèces et la dégradation des habitats.

- ★ **Encouragez la pratique dite de «catch and release»** (relâche du poisson après sa capture). Elle permet de sauvegarder les populations de poissons sauvages tout en continuant à les pêcher. C'est un des principaux moyens de conserver des parcours publics bien peuplés, malgré un milieu dégradé et une forte pression de pêche.
- ★ **Certains types de pêche doivent être étroitement encadrés** : fusil au harpon, filets. Leur usage par des personnes ne connaissant pas le milieu marin polynésien et les espèces de poissons comestibles peut s'avérer dévastateur.
- ★ **Imposez-vous certains quotas**. La pêche récréative ne doit pas nuire à la pêche professionnelle et aux stocks de poissons présents en mer. Dans le cadre d'une activité touristique, rien ne sert de ramener des quantités excessives de poissons.
- ★ **Respectez la réglementation en vigueur** : périodes de capture, tailles minimales, espèces protégées, matériels autorisés. Pour les pêches aux coquillages et crustacés, respectez les quantités et les tailles autorisées car ce sont des ressources fragiles et indispensables à l'écosystème marin. Contactez le Service de la pêche de Polynésie française pour plus de renseignements.



Les espèces marines soumises à une réglementation concernant leur capture :

- ★ Interdiction de capture : mammifères marins, requins, tortues marines, raie manta, troca, burgau, moule géante, triton, casques, corail noir.
- ★ Périodes d'interdiction et/ou tailles minimales de capture : bénitier, langouste, cigale de mer, squille, crabe vert.



LES AIRES MARINES PROTEGEES

Les réserves naturelles de Polynésie possèdent une réglementation maritime propre visant à protéger les habitats naturels et la biodiversité qu'ils hébergent. Respecter l'environnement au sein de ces zones protégées, c'est contribuer au développement de l'éco-tourisme en Polynésie, en associant découverte de la nature, gestion contrôlée des ressources et durabilité des activités touristiques.

Les réserves : où sont-elles ?

- ★ A Moorea : le PGEM (Plan de Gestion de l'Espace Maritime).
- ★ A Fakarava : Le PGEM comprenant les îles de Fakarava, Aratika, Niau, Raraka, Toau, Taiaro et Kauahi.
- ★ A Scilly et Bellinghausen : La réserve territoriale.

Les autres zones réglementées

- ★ A Nuku Hiva : L'aire de gestion des habitats et des espèces comprenant les îles de Nuku Hiva, Eiao, Hatutu, Motu One et Motane.
- ★ A Tahiti : Les zones de pêche réglementées de Pirae, Arue, Mahina et Faa'a.
- ★ A Tatakoto : La zone de pêche réglementée pour ses densités record en bénitiers.

Certaines activités touristiques ou aménagements en faveur de ces activités doivent ainsi respecter les règles en vigueur dans ces zones. Sont concernés en particulier : la pêche, le mouillage, la navigation, le fish-feeding et le rayfeeding, la modification de la ligne de rivage (installation de remblais ou de pontons), la manipulation des coraux ou même l'accès à certains sites...

Renseignez vous auprès de votre mairie ou procurez vous les guides des PGEM de Moorea et Fakarava, également téléchargeables sur le site web du Service de la pêche.



LA SENSIBILISATION : UN MOTEUR ESSENTIEL POUR UN COMPORTEMENT ECO-CITOYEN



Au-delà de l'enseignement de la pratique et du maintien de la sécurité, les moniteurs et guides touristiques peuvent avoir un tout autre type de responsabilité : éveiller la curiosité, l'enthousiasme et le respect du touriste pour le milieu qu'il s'apprête à découvrir. Le moniteur est le modèle sur lequel le touriste calque son comportement, une implication personnelle en faveur de la protection du milieu marin sera donc le point de départ à une sensibilisation beaucoup plus vaste.

- ★ Affichez une liste ou un poster sur les espèces menacées ou protégées dans votre centre.
- ★ Donnez les informations à vos clients sur la consommation de nourriture locale. Si vous servez de la nourriture locale, ne choisissez pas d'espèces menacées ou protégées.
- ★ Ne vendez pas ou n'encouragez pas l'achat de souvenirs arrachés à la mer : dent de requin, carapace de tortue, étoile de mer, hippocampe et autres poissons séchés, corail, coquillages.

Quelques idées pour s'investir dans l'environnement au niveau local

L'implication du centre dans la protection des fonds marins pourra être mise en avant pour valoriser l'entreprise et les initiatives locales.

- ★ Etablissez un partenariat ou travaillez avec une association locale pour sensibiliser les touristes ou participer à la protection du milieu marin.
- ★ Financez un projet de développement local à partir du pourcentage du prix de la prestation : système d'économie d'eau, énergie solaire, projet de sensibilisation...
- ★ Participez aux journées événementielles en faveur de l'environnement : Journées de la Mer, Journée de nettoyage des plages "Clean Up Days", Journée Mondiale de l'Océan, Fête de la Nature, Journée de la Terre...

